

PAR COURRIEL

Montréal, le 10 décembre 2020

Monsieur Guillaume Vaillancourt
Directeur général des politiques et programmes
d'immigration et de prospection
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8

Objet : **Projet de Règlement - Programmes pilotes d'immigration permanente**

Monsieur le Directeur général,

Nous avons pris connaissance du projet de règlement édictant trois programmes pilotes d'immigration permanente, publié le 28 octobre dernier. La Fédération des cégeps souhaite par la présente formuler ses observations afin de contribuer au succès de ces programmes en accord avec les orientations gouvernementales.

Dans la foulée de la récente rénovation du Programme de l'expérience québécoise, nous avons mentionné l'importance d'assurer, notamment par de nouveaux projets pilotes, des passerelles d'immigration afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs névralgiques du développement économique et social du Québec. Nous nous réjouissons que quelques-uns de ces secteurs soient inclus dans le présent projet de règlement. Nous croyons toutefois que le réseau des cégeps pourrait contribuer davantage à l'atteinte des objectifs poursuivis par ces projets pilotes.

Si nous saluons la priorité donnée aux formations de préposés aux bénéficiaires, nous attirons votre attention sur la pénurie de main-d'œuvre touchant également les infirmières et les infirmiers. Les statistiques démontrent que le Québec aura besoin de 24 000 nouvelles infirmières et nouveaux infirmiers d'ici 2026.¹ Ce manque est d'autant plus criant à l'heure actuelle que les départs dans ce secteur d'emploi ont été de près du double

¹ <https://fedecegeps.ca/communiqués/2020/02/formation-infirmiere-la-federation-des-cegeps-demande-au-gouvernement-de-prendre-position/>

de celui des préposés aux bénéficiaires pour la seule année 2020.² La Fédération des cégeps abonde dans le même sens que plusieurs acteurs du réseau de la santé : une partie de la solution à ce manque de main-d'œuvre réside dans le renforcement du recrutement de candidats étrangers.³

Dans ce contexte, nous demandons que le projet pilote réservé à la profession de préposé aux bénéficiaires soit élargi à la profession d'infirmière et d'infirmier en accord avec la formation collégiale, notamment par un volet « Études-travail » leur étant réservé.

Qui plus est, l'analyse des candidats étrangers intégrant la formation collégiale permet de constater que les étudiants étrangers possèdent, dans une proportion appréciable, une formation en soins infirmiers dans leur pays d'origine. Afin d'accélérer l'intégration à la profession au Québec, nous recommandons que le ministère intègre la reconnaissance des attestations d'études collégiales dans le secteur de la santé, notamment le programme « Intégration à la profession infirmière du Québec », dans le cadre du projet pilote.

Le volet « Technologies de l'information et effets visuels » du projet de règlement attire également l'attention de la Fédération, toujours sur la base du besoin criant de main-d'œuvre pour desservir les entreprises et le gouvernement du Québec. Si le manque est bien connu dans le secteur du développement et de la gestion informatiques, le domaine de la cybersécurité présente également un enjeu particulier, avec plus de 8 000 postes demeurant à combler au Canada.⁴

Quant au domaine des effets visuels, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) a conclu que l'appel à des candidats étrangers avait permis de combler 28 % des besoins de main-d'œuvre ces dernières années. Cette voie mérite donc d'être privilégiée à court terme et un programme d'immigration permanente saura certainement contribuer à attirer les meilleurs talents dans ce secteur à haute valeur ajoutée et offrant des salaires au-dessus de la moyenne québécoise.⁵

Les entreprises québécoises accusent un retard dans l'ensemble de ces secteurs économiques et une meilleure reconnaissance de la formation collégiale, notamment dans les programmes offrant une spécialisation de courte durée pour les candidats disposant de diplômes étrangers, permettrait encore une fois d'accélérer l'intégration à l'emploi au bénéfice de la relance économique du Québec.

La Fédération propose donc au ministère d'intégrer à ce programme pilote la reconnaissance des attestations d'études collégiales dans les domaines des technologies de l'information, de l'animation et des effets visuels. Les conditions de sélection pourraient être assujetties à une expérience de travail au Québec afin de respecter l'esprit des programmes pilotes.

² <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-09-08/personnel-en-sante-une-vague-de-departs-qui-fait-peur.php>

³ <https://www.ledevoir.com/societe/sante/586068/six-solutions-pour-contrer-la-penurie-d-infirmieres>

⁴ <https://www.lesaffaires.com/dossiers-partenaires/--etre-cybersecuritaire-en-2020-/la-formation-une-solution-au-manque-de-main-doeuvre-en-cybersecurite/617851>

⁵ <http://www.bctq.ca/uploads/files/PDF/cem-bctq-diagnostic-effets-visuels-et-animation.pdf>

Les cégeps sont, historiquement, au cœur de nombreux mécanismes de développement social et économique. Nos recommandations vont dans le même sens : en favorisant une meilleure reconnaissance de la formation collégiale de courte et de longue durée, non seulement le Québec mettra toutes les chances de son côté dans la nécessaire relance économique, mais il s'assurera que ceux et celles qui nous choisissent soient pleinement émancipés pour y contribuer.

En vous assurant de notre pleine et entière collaboration, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général,

Bernard Tremblay